

MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE

Phase intra-académique : rentrée scolaire 2014

CALENDRIER

Mardi 25 mars à 12 h	<ul style="list-style-type: none">➤ Début de la saisie des demandes de participation à la phase intra académique via I-Prof (https://bv.ac-lyon.fr/iprof)➤ Début de saisie des préférences (TZR)
Mardi 8 avril à 12 h	<ul style="list-style-type: none">➤ Fin de saisie intra➤ Fin de saisie des préférences
Mardi 8 avril à 14 h	<ul style="list-style-type: none">➤ Envoi des confirmations dans les établissements
Mardi 8 avril	<ul style="list-style-type: none">➤ Date limite d'envoi au médecin, conseiller technique de la rectrice, des dossiers relatifs aux demandes d'affectation prioritaire sollicitées par les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre du handicap (ou milieu hospitalier spécialisé si le dossier concerne l'enfant)
du Vendredi 18 avril au Mercredi 30 avril	<ul style="list-style-type: none">➤ Etalement du retour des confirmations et des pièces justificatives en raison des vacances scolaires de printemps. Zone A et B : au plus tard le 18 Avril Zone C : au plus tard le 30 avril
Mardi 15 avril	<ul style="list-style-type: none">➤ Envoi des préférences aux personnels concernés
du Jeudi 15 mai au Vendredi 16 mai	<ul style="list-style-type: none">➤ Période de réunions des groupes de travail pour l'examen des dossiers relevant d'une priorité d'affectation au titre du "handicap"
Vendredi 16 mai	<ul style="list-style-type: none">➤ Affichage des barèmes - en fin de journée (vérifiés par les services académiques)
Vendredi 16 mai	<ul style="list-style-type: none">➤ Date limite de retour des préférences (TZR)
Vendredi 23 mai	<ul style="list-style-type: none">➤ Date limite de réception des demandes exceptionnelles de modification de vœux pour rapprochement de conjoints refusées

<p style="text-align: center;">du Lundi 26 mai au Mercredi 28 mai</p>	<p>➤ Groupes de travail de vérification des barèmes</p>
<p style="text-align: center;">Mercredi 28 mai</p>	<p>➤ Date limite de modification des demandes pour les seuls motifs énoncés à l'article 4 de l'arrêté rectoral du 25/02/2014</p>
<p style="text-align: center;">Dimanche 1^{er} juin minuit</p>	<p>➤ Fin d'affichage des barèmes</p>
<p style="text-align: center;">du Mercredi 18 juin au Vendredi 20 juin</p>	<p>➤ Réunion des Instances Paritaires et communication des résultats</p>
<p style="text-align: center;">Début juillet</p>	<p>➤ Groupes de travail des demandes de révisions d'affectation</p>